



## PRÉFET DU JURA

PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de la réglementation et des élections  
BRE/BC/2017

COMMUNE DE CONDES

### Rectification de tracé suite à affaissements et écrêtement d'une bosse de la RD n° 60

#### Arrêté de cessibilité

#### ARRETE n°DRLP-BRE-20170329-001

Le Préfet du Jura,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L132-1 à L132-4, R121-1 et R132-1 à R132-4 ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière, ensemble le décret d'application n° 55-1350 du 14 octobre 1955 modifié ;

Vu la délibération du conseil départemental du Jura en date du 15 janvier 2016 adoptant le dossier du projet de rectification de tracé suite à affaissements et écrêtement d'une bosse de la RD n° 60 sur le territoire de la commune de Condes, et demandant l'ouverture des enquêtes nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Vu le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément aux dispositions de l'article R112-4 du code de l'expropriation et le registre afférent ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRLP-BRE-20160523-001 du 23 mai 2016 prescrivant sur le territoire de la commune de Condes, les enquêtes d'utilité publique et parcellaire du projet susvisé, dont les travaux sont envisagés par le conseil départemental du Jura ;

Vu les pièces constatant que :

- l'avis d'ouverture d'enquête parcellaire a été affiché à la mairie de Condes au moins 8 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;
- ce même avis a été publié, affiché et inséré dans deux journaux du département à deux reprises, soit 8 jours au moins avant l'enquête et pendant la première semaine de son déroulement ;
- la notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie a été faite aux propriétaires avant le début de l'enquête ;
- le dossier d'enquête est resté à disposition du public pendant 18 jours à la mairie de Condes, soit du mardi 21 juin 2016 au vendredi 8 juillet 2016 inclus ;

Vu le procès verbal et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 20 juillet 2016 sur l'enquête parcellaire et sur la délimitation exacte des terrains à acquérir en vue de sa réalisation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2016 déclarant d'utilité publique le projet de rectification de tracé suite à affaissements et écrêtement d'une bosse de la RD n° 60, sur le territoire de la commune de Condes, au bénéfice du conseil départemental du Jura, 17 rue Rouget de Lisle (39039) Lons le Saunier ;

Vu les plans et les états parcellaires des propriétés à acquérir ;

Vu le courrier du président du conseil départemental du Jura en date du 16 mars 2017 demandant la prise de l'arrêté de cessibilité;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCTME-BCTC-20170125-001 du 25 janvier 2017 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane CHIPONI, secrétaire général de la préfecture du Jura ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura ;

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont déclarées cessibles, en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique au profit du conseil départemental du Jura, les parcelles cadastrées B 541, B 537, B 547, AC 27, B 543, AC 25, B 539, B 183, B 545, B 549, B 551, B 521 et AC 31, telles que désignées aux états parcellaires ci-annexés.

**Article 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'une notification individuelle aux propriétaires concernés.

**Article 3** : La durée de validité du présent arrêté de cessibilité est fixée à six mois à compter de la date à laquelle il a été pris, conformément aux dispositions de l'article R221-1 du code de l'expropriation.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture du Jura, le président du conseil départemental du Jura, le maire de Condes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture et, dont une copie sera adressée pour information :

- au directeur départemental des territoires
- au directeur départemental des finances publiques, service du domaine.

Fait à Lons-le-Saunier, le **29 MARS 2017**

Le préfet

Richard VIONON



**ETAT PARCELLAIRE****COMMUNE DE CONDES****RD 60****AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500****CONDES****PROPRIETE 002****PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)****INDIVISAIRE :**

- Monsieur Roland Georges Raymond CHAILLON  
né le 18/11/1956 à ORGELET (39)  
époux de Madame Laurence Reine Rolande CHEVASSUS  
marié le 20/09/1980 à DOMBLANS (39)  
demeurant 2 rue Luc Alabouvette à POLIGNY (39800)

- Madame Danièle Janine CHAILLON  
née le 09/08/1959 à LONS-LE-SAUNIER (39)  
épouse de Monsieur André Léon MASSON  
mariée le 19/04/1980 à DOMBLANS (39)  
demeurant 219 rue de l'Eglise à DOMBLANS (39210)

- Monsieur Claude Jean-François CHAILLON  
né le 31/12/1962 à SELLIERES (39)  
célibataire majeur, non pacifié,  
demeurant 25 rue du Mont à MAICHE (25120)

Mode	Sect.	N°	Nature	Référence cadastrale	Numéro du plan	Emprise		Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
						Lieu-Dit	Surface		
	B	165	Aux Quarts		5 940	11	537	409	538 5 531
						Total		409	

**Origine de propriété**

La parcelle B 165 appartient aux Consorts CHAILLON aux termes d'une attestation établie le 9 août 1994 par Maître BERTHAIL, Notaire à ARINTHOD, publiée au Service de Publicité Foncière de LONS LE SAUNIER le 25 août 1994 Volume 1994 P n° 5533.  
Il est précisé que Monsieur René CHAILLON, usufruitier, né le 15/07/1929, est décédé le 20/07/2005 à DOMBLANS.

**ETAT PARCELLAIRE****COMMUNE DE CONDES****R.D. 60****AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500****CONDES**

PROPRIÉTÉ 001		PROPRIÉTAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRÉSENTANT (Personne morale)	
<b>PROPRIÉTAIRE</b>			
- Monsieur Jean Claude SYRE né le 02/06/1948 à CHAMBERY (73) divorcé de Madame Françoise Elise Paulette JAMMES demeurant 11 avenue Mélanie Tombarel à VALBONNE (06560)			

Modèle	Référence cadastrale				Numéro du plan	Empreinte	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
B	167		Aux Quarts		1 180	9	541	94
					Total	94	1 086	

**Origine de propriété**

La parcelle B 167 appartient à Monsieur Jean SYRE aux termes d'un acte reçu le 7 mars 2012 par Maître MEYNIAL-DESMARIE, Notaire à ARINTHOD, publié au Service de Publicité Foncière de LONS LE SAUNIER le 2 avril 2012 Volume 2012P n°2704.  
En ce qui concerne l'origine de propriété antérieure, les parties déclarent se reporter, si besoin est, à celle donnée dans l'acte du 07/03/2012, sus-énoncé.

VU par le Préfet,  
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour  
LONS-LE-SAUNIER, le ..... 29 MARS 2017  
LE PRÉFET,

Richard VIGNON

**ETAT PARCELLAIRE**

COMMUNE DE CONDES  
RD 60  
**AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500**

**CONDES**

PROPRIETE 005			PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)		
<b>PROPRIETAIRE</b>					
- Madame Annick Thérèse Alberte MAIRE née le 26/02/1952 à OYONNAX (01), épouse de Monsieur Bernard Guy CHARPY mariée le 27/11/1971 à OYONNAX (01) demeurant 1 rue de la Croix Chalon à BRION (01460)					

Mode	Référence cadastrale				Numéro du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
B	170		Aux Quarts		390	6	547	24
					Total	24	548	366

Origine de propriété
La parcelle B 170 appartient à Madame Annick MAIRE aux termes d'un acte de donation-partage reçu le 4 mai 1994 par Maître GACON, Notaire à OYONNAX, publié au Service de Publicité Foncière de LONS LE SAUNIER le 7 juillet 1994 Volume 1994P n°4594. L'usufruit est éteint du fait que Madame Fernande TARDY, née le 27/11/1928, est décédée le 06/11/2006 à OYONNAX, et Monsieur René MAIRE, né le 03/05/1927, est décédé le 08/11/2012 à OYONNAX.

VU par le Préfet,  
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour  
**LONS-LE-SAUNIER, le ..... 29 MARS 2017**  
**LE PRÉFET,**

Richard VIGNON

**ETAT PARCELLAIRE**

COMMUNE DE CONDES

RD 60

AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500

**CONDES****PROPRIETE 006**

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

**PROPRIETAIRE**

- Monsieur Gérard Jean TRACOL  
né le 25/11/1951 à BOURGOIN JALLIEU (38)  
époux de Madame Isabelle Marcelle Gilberte MOINS  
marié le 23/09/2006 à ORDONNAZ (01)  
demeurant Ville Vieille à ORDONNAZ (01510)

Mode	Référence cadastrale				Numéro du plan	Emprise	Reste	Observations	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
AC		6		Sous les Quarts	597	20	27	376	28
					Total	376	376		221

**Origine de propriété**

La parcelle AC 6 appartient à Monsieur Gérard TRACOL aux termes d'une acquisition établie le 29 novembre 1980 par Maître BERTHAIL, Notaire à ARINTHOD, publiée au Service de Publicité Foncière de LONS LE SAUNIER le 15 décembre 1980 Volume 6252 Numéro 35, et d'un acte de partage de communauté reçu le 4 juillet 2005 par Maître MALATRAY, Notaire à SAINT QUENTIN FALLAVIER, publié à LONS LE SAUNIER le 1<sup>er</sup> septembre 2005 Volume 2005P n°6487.

VU par le Préfet,  
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour  
LONS-LE-SAUNIER, le ..... 29 MARS 2012.

**LE PRÉFET,**

Richard VIGNON

# ETAT PARCELLAIRE

COMMUNE DE CONDES  
RD 60  
AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500

## CONDES

### PROPRIÉTÉ 007 PROPRIÉTAIRE RÉEL (Personne physique) ou SON REPRÉSENTANT (Personne morale)

#### PROPRIÉTAIRE

- Monsieur Christian Pierre GAILLARD  
né le 03/12/1956 à NANTUA (01)  
époux de Madame Arlette Paulette Fernande BURDEYRON  
marié le 29/07/1978 à MONTREAL (01)  
demeurant 10 rue de Maissiat à DORTAN (01590)

Mode	Référence cadastrale				Numéro du plan	Surface	N°	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit						
B	168		Aux Quarts		1 170	8	543	94	544	1 076
					Total	94				

#### Origine de propriété

La parcelle B 168 appartient à Monsieur Christian GAILLARD aux termes d'un acte de donation reçu le 10 février 2007 par Maître MILLET, Notaire à SAINT CLAUDE, publié au Service de Publicité Foncière de LONS LE SAUNIER le 6 avril 2007 Volume 2007P n°2977, et aux termes d'une attestation rectificative du 10 février 2007 publiée le 31 mai 2007 Volume 2007P n°4396.  
L'usufruit de Monsieur Marcel GAILLARD, né le 01/05/1932 à OYONNAX, est éteint du fait de son décès survenu le 11/09/2009 à OYONNAX.

VU par le Maître,  
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour  
**LONS-LE-SAUNIER, le 29. MARS. 2017**  
**LE PREFET,**

Richard VIGNON

**ETAT PARCELLAIRE****COMMUNE DE CONDES****RD 60****AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500****CONDES****PROPRIETE 008****PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)****PROPRIETAIRE**

- Monsieur Frédéric GAILLARD  
né le 24/06/1963 à NANTUA (01)  
époux de Madame Marie-France Irma Claudette REVERCHON  
demeurant 211D route du Pont de Chancia "UFFEL" à DORTAN (01590)

Mode	Référence cadastrale			Numéro du plan	Empreinte	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)		
	Sect.	N°	Nature						
AC	5			2 290	19	25	1 116	26	1 174
B	166			2 070	10	539	174	540	1 896
					Total	1 290			

**Origine de propriété**

Les parcelles B 166 et AC 5 appartiennent à Monsieur Frédéric GAILLARD aux termes d'un acte de donation reçu le 10 février 2007 par Maître MILLET, Notaire à SAINT CLAUDE, publié au Service de Publicité Foncière de LONS LE SAUNIER le 6 avril 2007 Volume 2007P n°2977, et aux termes d'une attestation rectificative du 10 février 2007 publiée le 31 mai 2007 Volume 2007P n°4396.  
L'usufruit de Monsieur Marcel GAILLARD, né le 01/05/1932 à OYONNAX, est éteint du fait de son décès survenu le 11/09/2009 à OYONNAX.

VU par le Prefet,  
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour  
**LONS-LE-SAUNIER, le .....29 MARS..2017**  
**LE PRÉFET,**  
Richard VIGNON

**ETAT PARCELLAIRE**

**COMMUNE DE CONDES**  
**RD 60**  
**AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500**

**CONDES**

**PROPRIETE 012**

**PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)**

**PROPRIETAIRE**

- Madame Alice Eugénie Marie PASSOT  
née le 19/04/1924 à CONDES (39)  
veuve de Monsieur Paul Marcel RETY  
mariée le 26/11/1949 à CONDES (39)  
demeurant 13 rue d'Echallion à OYONNAX (01100)

**PROPRIETAIRE**

- Monsieur Roger Fernand Louis PASSOT  
né le 30/01/1934 à CONDES (39)  
époux de Madame Monique Marie Louise Christiane BOUILLET  
marié le 22/08/1959 à LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39)  
demeurant 11 rue du Monnet à LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39170)

VU par le Prefet,  
pour demeurer annexé à son arrêté de jour  
LONS-LE-SAUNIER, le ..... 29 MARS 2017  
LE PRÉFET,

*(Signature)*  
Richard VIGNON

Mode	Référence cadastrale				Numéro du plan	Emprise	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)	
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit					
B	183		Aux Quarts		340	2	183	340	
						Total		340	

**Origine de propriété**  
La parcelle B 183 appartient aux Consorts PASSOT en vertu de faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956.

**ETAT PARCELLAIRE****COMMUNE DE CONDES****RD 60****AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500****CONDES**

PROPRIETE 013			PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)				
PROPRIETAIRE							
- Monsieur Fernand Maurice PIQUET né le 16/07/1927 à CONDES (39) et							
Madame Simone Marie Augusta PECHOUX, son épouse née le 12/12/1927 à CORNOD (39) mariés le 09/04/1953 à CORNOD (39) demeurant 10 rue du Levant à CONDES (39240)							

Mode	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	Numéro du plan	Empreinte	Reste	Observations
B		169	Aux Quarts		605	7	545	56	549
B		171	Aux Quarts		390	5	549	26	364
B		172	Aux Quarts		570	4	551	187	383
B		382	Balmont		16 760	1	521	681	522
						Total	950	16 079	

Origine de propriété
Les parcelles B 172 et 382 appartiennent aux époux PIQUET-PECHOUX en vertu de faits et actes antérieurs au 1er janvier 1956.
Les parcelles B 169 et 171 appartiennent aux époux PIQUET-PECHOUX aux termes d'une adjudication vente réalisée le 12 septembre 1992 par Maître BERTHAIL, Notaire à ARINTHOD, publiée au Service de Publicité Foncière de LONS LE SAUNIER le 29 octobre 1992 Volume 1992P N°7065.

Richard VIGNON

VU par le Préfet,  
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour  
**LONS-LE-SAUNIER, le ...2.9.MARS.2017..**

**LE PRÉFET.**

**ETAT PARCELLAIRE**

**COMMUNE DE CONDES**  
**RD 60**

**AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500**

**CONDES**

**PROPRIETE 015 PROPRIETAIRE REEL** (Personne physique) ou **SON REPRESENTANT** (Personne morale)

**USUFRUITIERE**

- Madame Colette Jeanne Marie-Louise CURVAT  
née le 25/11/1935 à COISIA (39)  
veuve de Monsieur André Alphonse Léon ROCHET  
demeurant 5 rue des Lacs à CONDES (39240)

**NU-PROPRIETAIRES :**

- Madame Solange Madeleine ROCHET  
née le 05/11/1957 à NANTUA (01)  
divorcée de Monsieur Luis RIOBOO SANCHEZ  
demeurant 14 rue du Levant à CONDES (39240)

- Mademoiselle Marie Ange Gisèle ROCHET  
née le 01/02/1959 à NANTUA (01)  
célibataire majeure, non pacée,  
demeurant 2 Avenue de la Pinède à ROQUEBRUNE CAP-MARTIN (06190)

- Mademoiselle Nadine Colette ROCHET  
née le 17/08/1966 à NANTUA (01)  
célibataire majeure, non pacée,  
demeurant 11 rue Vaugelas à OYONNAX (01100)

- Monsieur Michel Auguste Emile ROCHET  
né le 11/01/1969 à NANTUA (01)  
célibataire majeur, non pacé,  
demeurant 8 rue des Lacs à CONDES (39240)

- Mademoiselle Christelle Marie-Jeanne ROCHET  
née le 16/11/1970 à NANTUA (01)  
célibataire majeure, non pacée,  
demeurant 237 rue de la Chavonne à BEUILLIGNAT (01100)

**VU par le Préfet,**  
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour  
**LONS-LE-SAUNIER, le ... 29 MARS 2017**

**LE PRÉFET**

Richard VIGNON

**ETAT PARCELLAIRE****COMMUNE DE CONDES****RD 60****AMENAGEMENT DES PR 10+0000 A 11+0500****CONDES**

**PROPRIETAIRE**  
- Monsieur Fernand Maurice PIQUET  
né le 16/07/1927 à CONDES (39)

et  
Madame Simone Marie Augusta PECHOUX, son épouse  
née le 12/12/1927 à CORNOD (39)  
mariés le 09/04/1953 à CORNOD (39)  
demeurant 10 rue du Levant à CONDES (39240)

Mode	Référence cadastrale				Numéro du plan	Empreinte	Reste	Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit				
AC		8		Sous les Quartis	673	22	31	157
					Total		157	516

**Origine de propriété**

La parcelle AC 8 (BND de 1a68 et 3a37) appartient aux Consorts CURVAT/ROCHET aux termes d'une attestation établie le 13 octobre 2000 par Maître BRESSON, Notaire à ARINTHOD, publiée au Service de Publicité Foncière de LONS LE SAUNIER le 27 novembre 2000 Volume 2000P n° 8916.  
En ce qui concerne l'origine de propriété antérieure, les parties déclarent se reporter, si besoin est, à celle donnée dans l'attestation du 13/10/2000, sus-énoncée.

La parcelle AC 8 (BND de 1a68) appartient aux époux PIQUET/PECHOUX aux termes d'une acquisition établie le 19 janvier 1978 par Maître BERTHAIL, Notaire à ARINTHOD, publiée au Service de Publicité Foncière de LONS LE SAUNIER le 6 février 1978 Volume 5573 N°22.  
En ce qui concerne l'origine de propriété antérieure, les parties déclarent se reporter, si besoin est, à celle donnée dans l'acte du 19/01/1978, sus-énoncé.